

Communauté des communes Albret Communauté (47)

Elaboration d'un plan de mobilité durable

Maitre d'Ouvrage : ALBRET COMMUNAUTE

Expertise Mobilité Durable : Vizea Sud-Ouest

Territoire :

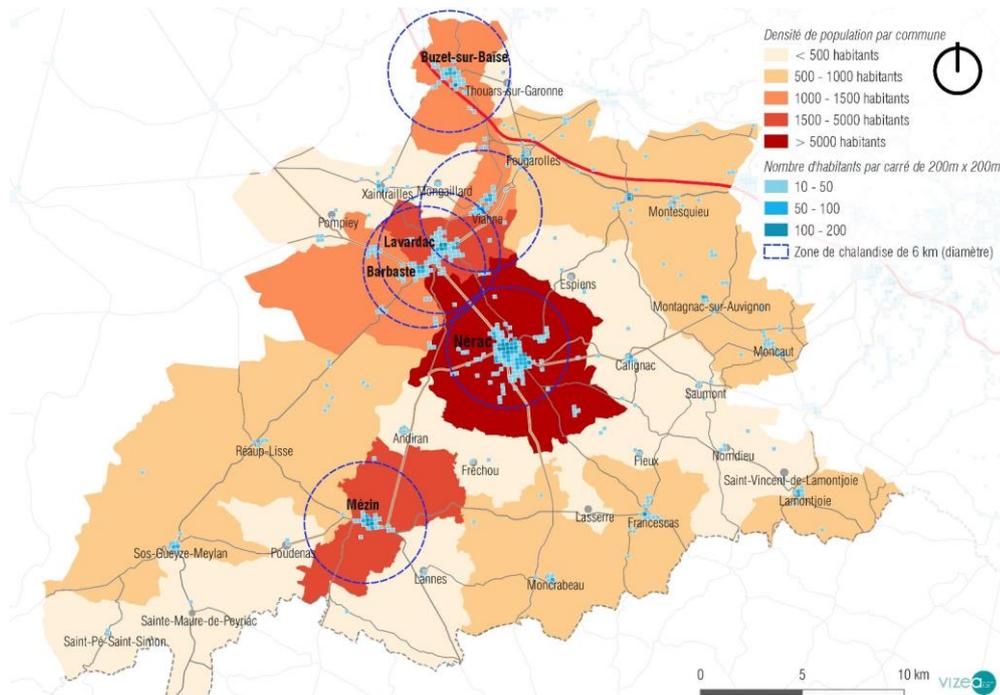
- 33 communes
- 28 000 habitants
- 740 km²

Albret Communauté est issue de la fusion en 2017 de 3 communautés de communes (Val d'Albret, Coteaux de l'Albret, et Mézinais) situés dans le département du Lot-et-Garonne.

Durée de la mission : 12 mois

Éléments clés de la mission :

- **Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic, formulation des enjeux et**
- **Phase 2 : Définition des orientations stratégiques**
- **Phase 3 : Elaboration du plan de mobilité et rédaction des fiches actions**



Cartographie d'analyse territoriale et enjeux de mobilité sur le territoire d'Albret Communauté (Vizea)

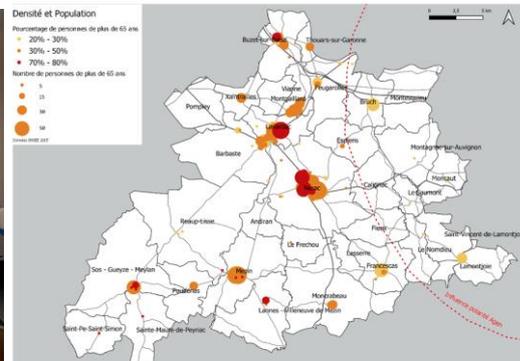
Objectifs :

- Identifier et prioriser les mobilités à favoriser pour répondre aux besoins de mobilité des personnes du territoire, ainsi que celles des marchandises, tout en relevant les enjeux énergétiques et climatiques
- Etablir un programme d'actions à court et moyen terme sur la base d'enjeux et objectifs afin de faciliter la mobilité entre les zones d'habitat et les principaux pôles de services et d'emplois du territoire mais aussi avec les territoires et agglomérations voisines.

Le Plan de Mobilité Durable est réalisé en même temps que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document de portée juridique dont les différents volets prendront en compte les objectifs du projet de mobilité de de la communauté de communes (partage de l'espace public en faveur des modes actifs, zones d'intensification urbaine le long des axes desservis en transports en commun, normes en matière de stationnement...).

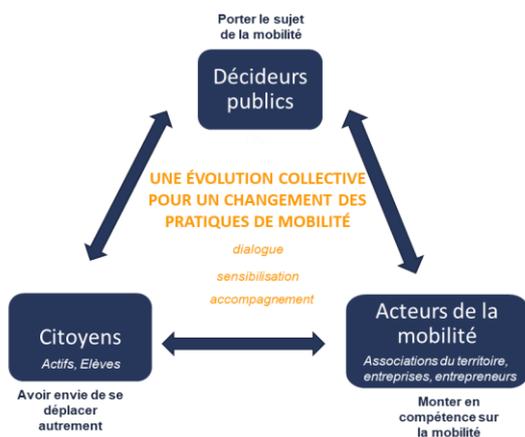


Ateliers de concertation lors de la stratégie



Carte de densité de population

AXE 1 : PILOTAGE ET PROMOTION DE LA MOBILITE DURABLE : ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE



AXE 2 : UN PANEL D'OFFRES DE TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE : PROPOSER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

5.1 Fiche action 6 : Expérimenter la mise en place d'un Transport à la Demande sur le territoire

Mesure 1 : Expérimenter la mise en place d'un Transport à la demande (TAD) sur le territoire

CONSTAT

Les TAD sont des solutions de transport en commun, particulièrement adaptées aux territoires ruraux caractérisés par leur faible densité ils permettent de répondre à des besoins de mobilités spécifiques selon les profils dont notamment des personnes vulnérables (précarité financière, âge, isolement social, géographique) pour qui les déplacements en voiture ne sont pas possibles.
2 initiatives recensées sur le territoire :
- Un système de Transport à la demande (TAD) mis en place par la ville de Nérac depuis 2010 et permet à une vingtaine de personnes (majoritairement des retraités) de se déplacer le mardi et le samedi. 2 mini-bus de 9 places dont 1 accessible PMR sont mis à disposition.
- De plus, le CCAS de Nérac met à disposition un mini-bus, financé par le CPAM, pour permettre aux gens de se rendre à leur examen de santé.

RÉPONSE AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

1. Cohabitation et cadre de vie	3. Déplacements des actifs	5. Offres de mobilité inclusives et adaptées	X
2. Modes actifs	4. Pratiques partagées de la voiture	6. Evolution des ressources énergétiques	

OBJECTIFS

- Proposer une offre de transport en commun adaptée au territoire
- Proposer une offre de TAD qui répond aux besoins de profils spécifiques (personnes âgées, publics en insertion, enfants et adolescents, etc.)
- Adapter l'offre de TAD en fonction du secteur sur le territoire.

MESURES

3 scénarios de déploiement de TAD sur le territoire d'Albret Communauté :